

## R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

**Nombre de membres :**  
Afférents au conseil Municipal : 19  
En exercice : 19  
Qui ont pris part à la délibération : 19  
Dont pouvoirs : 0

Date de la convocation : 09/12/2025  
Date d'affichage : 18/12/2025

L'an deux mil vingt cinq, le seize décembre, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de THIBERVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Guy PARIS.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROUELLE, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, Mme Virginie THIERRY, M. Bruno THOUROUDE, Mme Sandrine HUSSON, M. Yann VILLEROY, Mme Aurélie BLONDEL, Mme Delphine PHILIPPE, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : -

Étaient absents non excusés : -

Procurations : -

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 19

Secrétaire : Mme Hélène RICHARD LECUYER.

**OBJET : Dépigeonnage : Réalisation d'un audit**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de maîtriser la population de pigeons afin d'assurer la salubrité publique.

Monsieur le Maire propose de réaliser un audit préalablement à toute campagne d'euthanasie ou de capture afin de :

1. Cartographier précisément les secteurs affectés.
2. Identifier les causes structurelles (accès aux toitures, ouvertures, relief urbain, dortoirs, etc.).
3. Réaliser un plan d'action sur mesure, combinant mesures conservatoires, prévention, diminution aviaire, défientage, exclusion ou autres techniques adaptées.
4. Connaître les enjeux financiers

Un simple piégeage ou usage de cages, sans étude préalable, s'avère souvent inefficace si le contexte (accès, nidification, flux) n'a pas été pris en compte. Un audit professionnel bien conduit augmente fortement les résultats durables, limite les retours des pigeons et permet de protéger efficacement le patrimoine communal (bâtiments publics, toitures, façades, lieux sensibles comme l'église, la pharmacie, la médiathèque...).

La société DOVE BUSTER de CHATELLERAULT (86) propose la réalisation d'un audit pour la somme de 1500 euros hors taxes (1 800,00 euros toutes taxes comprises). La reconnaissance serait effectuée de nuit à l'aide d'une caméra thermique.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le 18/12/2025

ID : 027-212706295-20251216-MA\_DEL\_2025\_113-DE



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 19 Voix Pour), décide :

- de retenir l'offre de la société DOVE BUSTER de CHATELLERAULT (86) pour un montant de 1500 euros hors taxes (1800,00 euros toutes taxes comprises)
- charge Monsieur le Maire ou son premier adjoint à signer toutes les pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.

Certifiée exécutoire après  
transmission à la Préfecture de  
EVREUX et publication par voie  
d'affichage le 18/12/2025

Pour extrait certifié conforme  
Le secrétaire de séance, Mme  
Hélène RICHARD LECUYER.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, M. Guy PARIS

